

Délibération 26_10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 20 mars 2026	Nombre de délégués
Délibération n° 26_10	En exercice : 7
Convocation : 11 mars 2026	Présents ou représentés :
Objet : MAPA : EVP_CDM_2026	Absents :

L'An deux-mil-vingt-six, le vendredi vingt mars, les membres du Comité syndical, légalement convoqués en date du onze mars deux-mil-vingt-six, se sont réunis à l'Hôtel d'Agglomération d'Evreux, afin de délibérer. La séance est ouverte à 10h30 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Christophe ALORY
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur Gérard CHERON

Etaient présents sans voix délibérative :

Monsieur Jean-Marie MAILLARD
Monsieur Christophe CAPELLE

Excusés :

Monsieur Frédéric CHOPIN (pouvoir à M. SAPOWICZ)

MARCHES & TRAVAUX

MAPA : « EVP_CDM_2026 | Réalisation d'une campagne de mesures quantitatives (eaux souterraines et eaux de surface) »

L'objet de ce marché est la réalisation d'une campagne de mesures quantitatives sur les eaux souterraines et de surface.

Une procédure adaptée a été lancée le 23 janvier 2026, sous la référence *EVP_CDM_2026*, conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du Code de la commande publique. Les candidats devaient remettre une note méthodologique, une offre de prix détaillée, un sous détail des temps prévisionnels par mission et un planning complet.

L'accès au DCE a été assuré par voie dématérialisée sur la plateforme du Département de l'Eure (<https://marchespublics.eure.fr>)

La date limite de remise des offres était fixée au 27 février 2026 à 19H00.

Trois offres ont été reçues et analysées. L'ouverture des offres est intervenue le 6 mars 2026 à 12h25 dans les locaux du SMABI. Les offres ont été évaluées selon les critères suivants :

- 50% pour le prix,
- 50% pour la qualité technique des prestations

N°	Raison sociale	Nom	Prénom	Horodatage	Identifiant Entreprise	Adresse postale	Candidature
EI. 1	LPI SARL	MISSLIN	Camille	24/02/2026 09:55:23	FR - 753126945 00017	30 rue de la station 68700 Aspach le bas	Acceptée
EI. 2	ANTEA FRANCE	PEIGNE	VIRGINIE	26/02/2026 10:52:49	FR - 393206735 00846	120 RUE FRANCOIS JACOB Immeuble Hémisphère 76230 ISNEAUVILLE	Acceptée
EI. 3	GINGER BURGEAP	PAULMIER	Mélanie	27/02/2026 16:58:12	FR - 68200822200346	ZAC de la Vente Olivier Rue du pré de la roquette 76800 ST-ETIENNE-DU-ROUVRAY	Acceptée

Le rapport d'analyse des offres conclut à la meilleure offre présentée par ANTEA France.

Considérant

- le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;
- le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10, ainsi que les statuts du SMABI fixant les attributions du Président ;
- le rapport d'analyse des offres de la consultation EVP_CDM_2026 en date du 6 mars 2026 ;

Décide

- D'attribuer le marché EVP_CDM_2026 à ANTEA France pour un montant de 123 189,00 € TTC (soit 102 657,50 € HT + TVA 20 %).
- D'approuver les pièces du marché telles que présentées, et l'acte d'engagement.
- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents.
- D'autoriser le Président à déposer les demandes d'aides auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour l'opération susvisée.
- De dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget du SMABI,
- D'informer que la présente délibération est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le tribunal peut être saisi via Télérecours citoyens (www.telerecours.fr).

ADOpte à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ